

Lettre du Maire

Saint-Rémy
lès-Chevreuse



Occupation illicite du Domaine de Chevincourt

avril 2024

Chères Saint-Rémoises, chers Saint-Rémois,

Le Domaine de Chevincourt, situé route de Versailles, appartient à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. Il fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrite dans le PLU approuvé, en vue d'y créer 99 logements (logements sociaux, logements en bail réel et solidaire (*) et logements en accession libre), en tenant compte de la réhabilitation des locaux existants, de la conservation des arbres et des espaces naturels. Le permis de construire, élaboré en concertation avec les services de l'Etat est en cours d'instruction, et répond en partie aux demandes du Préfet relatives à la Loi SRU.

La nature ayant horreur du vide : plusieurs familles de la communauté « Roms » ont investi, depuis quelques jours, les locaux désaffectés de ce domaine.

Aussitôt prévenu par la Gendarmerie, je me suis rendu sur place, ai informé les services préfectoraux et le propriétaire, ai pris les mesures conservatoires idoines (arrêté de péril imminent, bloc béton anti-intrusion de véhicule etc.). Cependant, s'agissant de l'occupation d'une propriété privée, et en l'absence de trouble à l'ordre public, il est difficile pour la commune d'avoir recours à une action juridique.

Le propriétaire a de son côté, engagé une procédure d'expulsion de ces occupants dont le rendu du jugement interviendra dans les prochaines semaines (28 mai).

La communauté « Roms » ne relève pas des mesures prévues pour les gens du voyage. Provenant essentiellement de l'Europe de l'Est, ces migrants recherchent la sédentarisation. Ils sont soutenus dans leurs démarches administratives par des associations et accompagnés juridiquement par des avocats plaidant leur cause. Cela pose un réel problème sociétal, pour lequel les pouvoirs publics n'apportent pas de réponse concrète.

En attendant, des rondes sont assurées autour du site par les gendarmes, les policiers municipaux et une société de surveillance.

L'objectif est d'éviter une occupation dans la durée, une dégradation accentuée des locaux et le report sine die du projet.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de cette situation et soyez assurés de mon entière implication dans ce dossier.

(*) Le BRS est un outil d'aide à la primo-accession. Les acquéreurs deviennent propriétaires des murs et louent le foncier.



Dominique Bavoil,
Maire,